Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260320-A_2026_0016-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
A-2026/0016

L'an deux mille vingt-six, le 20 Mars à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 16 Mars 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAUNAY Estelle

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DE BREHAN

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

A l'issue d'un délai de 10 minutes pour le dépôt des listes, le Conseil Municipal a constaté qu'une liste de candidat a été déposée conduite par Mr Daniel LORAND.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sous le contrôle du bureau de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :
- Liste conduite par Mr Daniel LORAND, 19 voix

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260320-A_2026_0016-DE

La liste conduite par Mr Daniel LORAND ayant obtenu la majorité absolue au premier tour du scrutin, ont été proclamés adjoints au maire :

1er adjoint : Mr Daniel LORAND en charge de la Voirie
2e adjointe : Mme AUBRY BELNA Gaëlla en charge de l'enfance, la jeunesse et des affaires scolaires
3e adjoint : Mr RIVALLAIN Didier en charge des finances
4e adjoint : Mme GUYOT Annie en charge des affaires sociales
5e Adjoint : Mr BOULVAIS Sébastien en charge des travaux et des bâtiments

Pour copie conforme,
BREHAN, le 23 Mars 2026
Le Maire

